Stage et analyse des pratiques professionnelles

Infos pratiques

> **ECTS** : 9.0
> **Nombre d'heures** : 18.0
> **Période de l'année** : Enseignement huitième semestre
> **Méthodes d'enseignement** : En présence
> **Forme d'enseignement** : Travaux dirigés
> **Composante** : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
> **Code ELP** : 5P8PCSTP

Présentation

L'analyse et la régulation des pratiques professionnelles permettent aux étudiants de disposer d'un espace pour échanger entre eux et un professionnel de leur pratique au cours du stage. Elle s'inscrit dans une démarche d'exploration, de questionnement et d'élaboration des situations professionnelles jugées difficiles et/ou formatrices; en particulier, le cours portera sur le rôle et le comportement de l'étudiant.e sur son lieu de stage. La réflexion s'organisera autour de débats et de commentaires sur ce qu'est la pratique d'un stagiaire, et sur les compétences du psychologue. Le stage devra être d'une durée de 250 heures et pourra se réaliser sur l'intégralité de l'année universitaire. Les TDs d'analyse des pratiques professionnelles permettront à l'étudiant-e de développer une posture professionnelle adaptée, éthique et déontologique (https://www.cncdp.fr/index.php/code-de-deontologie/code-de-deontologie-2021). Cet enseignement ne peut être validé en dérogatoire. La note minimale pour valider cet EC est de 10/20 et il n'y a pas de compensation possible

Objectifs

- réfléchir sur son activité en tant que futur.e psychologue spécialisé.e en psychologie cognitive des apprentissages dans une entreprise
- articuler les savoirs, savoirs-faire et savoirs-être du psychologue
- développer une posture professionnelle adaptée, éthique et déontologie

Évaluation

Session 1 : Dossier + attestation de stage + oral

Session 2 : Dossier + attestation de stage + oral

Dérogatoire : pas de dérogatoire

Répartition de la note finale : 40% note de l'oral et 60% note du dossier (rapport de stage). Cette note ne sera prise en compte que sur présentation de l'attestation de stage mentionnant les 250 heures de stage obligatoire). Cette note ne peut être compensée.

Compétences visées

- Articuler savoirs, savoir-faire et savoir-être du psychologue cognitiviste spécialisé dans les apprentissages
- Analyser des pratiques professionnelles
- Prendre en compte le code de déontologie du psychologue dans sa pratique et sa réflexion
- Développer une posture professionnelle adaptée, éthique et déontologie

Examens

Session 1 : Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation est autorisé pour les tâches suivantes :
*** documentation (identification de ressources pertinentes)
*** édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).
Il est interdit pour les tâches suivantes :
*** construction (problématisation, suggestion de plan, synthèse de travaux existants, état de l'art)
*** rédaction (amélioration du style, réécriture de passages, rédaction de résumés)

Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique.
Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail, à l'exception des usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel.
L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

Session 2 : Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation est autorisé pour les tâches suivantes :
*** documentation (identification de ressources pertinentes)
*** édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).
Il est interdit pour les tâches suivantes :
*** construction (problématisation, suggestion de plan, synthèse de travaux existants, état de l'art)
*** rédaction (amélioration du style, réécriture de passages, rédaction de résumés)
Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique.
Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail, à l'exception des usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel.
L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

Bibliographie

Code de déontologie des psychologues (2021).

Contact(s)

> Laure-anne Perrin
Contact administratif
la.perrin@parisnanterre.fr

> Laure Leger-chorki
Responsable pédagogique
lleger-chorki@parisnanterre.fr